

Province de Québec

À une séance ordinaire du conseil municipal de Laurierville, tenue au lieu et heure ordinaire du conseil, lundi le 5 juillet 2010, conformément au Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents : Mme Pierrette Payeur, M. Daniel Fortin, M. Charles-Omer Brassard, Mme Julie Bernard, M. Luc Côté, formant quorum sous la présidence du maire, M. Marc Simoneau. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, est aussi présent.

Est absent : M. Mario Lessard.

Ordre du jour de l'assemblée

1. Présentation et approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation des procès-verbaux du 7 et 21 juin 2010.
3. Programmation des travaux dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence 2010-2013.
4. Demande de Pipeline St-Laurent auprès de la CPTAQ pour modifier le tracé du pipeline.
5. Location d'un tracteur pour le fauchage des bordures des chemins municipaux.
6. Demande du Club des neiges Lystania pour les traverses de motoneiges.
7. Demande de Mme Hélène Paquet pour prolonger congé sans solde jusqu'au 31 août 2010.
8. Période de questions de l'assistance.
9. Arrosage asclépiade fossé Rang 7 Est et Rang 6 (Martin Bilodeau)
10. Demande d'aide financière-Journée Bouger en famille de la MRC de l'Érable.
11. Demande de M. Jean-Guy Dubois pour aménager une nouvelle entrée charretière.
12. Demande de M. Gaston Beaudoin pour remplir une partie du fossé le long de sa propriété au 388 Route de la Grosse-Ile
13. Demande pour utiliser la salle municipale gratuitement pour des cours de gymnastique.
14. Transfert de 3 000 \$ au service de loisirs.
15. Correspondance.
16. Approbation des comptes.
17. États des revenus et dépenses au 30 juin 2010.
18. Varia.
19. Clôture de l'assemblée.

Résolution : 2010-143

Adoption de l'ordre du jour.

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

Adoptée

Résolution : 2010-144

Approbation des procès-verbaux du 7 et 21 juin 2010.

Proposé par Mme Pierrette Payeur, appuyé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que les procès-verbaux du 7 et 21 juin 2010, soient et sont adoptés et signés tel que rédigés et présentés aux membres du conseil, et dont le directeur général et secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Adoptée

Résolution : 2010-145

Programmation préliminaire des travaux dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence 2010-2013.

Attendu que la municipalité recevra un montant de 609 018 \$ dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2010-2013;

Attendu que la contribution de la municipalité au Programme TECQ est de 28.00 \$ par habitant annuellement, représentant un montant de 40 068 \$ par année;

Attendu que la part de la municipalité additionnée au montant du Programme TECQ représente un montant de 769 290 \$;

Attendu que pour recevoir le montant de 609 018 \$, la municipalité doit présenter, au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), une programmation de travaux constituée de la liste des travaux admissible à réaliser pour chacune des années du programme qui respecte les catégories de travaux admissibles;

Attendu que suite à l'approbation de la programmation des travaux par le MAMROT, l'aide financière de 609 018 \$ sera versé à la municipalité à raison de 25% pour chacune des années 2010 à 2013;

Pour ces raisons, il est proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que ce conseil présente la programmation suivante dans le cadre du Programme TECQ :

- 1) Installation d'un système membranaire au puits d'eau potable municipal du 113 rue Mercier, afin de régler, de façon préventive, la problématique au niveau du taux des nitrites-nitrates, et dans un même temps réduire la dureté de l'eau. (coût : ±125,000 \$, réalisation 2011)
- 2) Remplacer en tout ou en partie la conduite d'égout pluvial de l'avenue Tanguay, par une conduite d'égout pluvial de plus grande dimension, afin de régler un problème de refoulement d'eaux de surface lors de fortes pluies dans cette rue. (coût : à déterminer, réalisation 2011)
- 3) Travaux de pavage sur une partie de la rue Dubé (750 mètres), soit de l'avenue Roy à l'avenue Gariépy. (Coût : ±70 000 \$, réalisation 2011)
- 4) Pavage d'une partie du Rang 4, soit du 402 au 421 (1 km). (Coût : ±100 000 \$, réalisation 2012).
- 5) Travaux de pavage d'une partie du Rang 7 Est, soit de l'avenue Renaud jusqu'à la Route du 6^e Rang (2 km). (Coût : ±200 000 \$, réalisation 2013)

Que le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé à faire estimer le coût des travaux des points 1 et 2 par la firme d'ingénieur Fréchette LGL.

Que la présente liste des travaux est préliminaire et pourrait changer, dépendant des coûts estimés des travaux pour les points 1 et 2.

Qu'une fois les estimés des travaux des points 1 et 2 seront connus, le conseil évaluera à nouveau sa programmation.

Adoptée

Résolution : 2010-146

Demande de Pipeline St-Laurent auprès de la CPTAQ pour modifier le tracé du pipeline.

Considérant que le demandeur, Ultramar ltée (projet Pipeline Saint-Laurent), s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), afin d'obtenir une autorisation pour un ajustement au tracé d'un pipeline (406mm de diamètre) sur les lots numéros 15-P, 16-P, 60 et 61-P, du cadastre de la municipalité de Somerset-Nord, circonscription foncière d'Arthabaska;

Considérant que le tracé, avant la présente demande de modification, pour le projet Pipeline Saint-Laurent a été autorisé par la CPTAQ par l'entremise du dossier numéro 349741;

Considérant que la municipalité doit se prononcer sur cette demande en fonction de l'article 62 de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

- a) Les parcelles de terrains visées sont principalement classées 4 selon le classement des sols sur l'inventaire des terres du Canada, avec sous-classes « F », « M » et « W », donc basse fertilité, manque d'humidité et excès d'humidité, dépendant des secteurs.
- b) L'utilisation des lots à des fins d'agriculture continuera pour les secteurs en culture. Le tracé est modifié à la demande des propriétaires, afin de contourner une future cannebergière.
- c) La demande n'a pas pour effet d'occasionner des contraintes environnementales aux établissements de production animale, puisque la pratique des activités agricoles pourra se poursuivre suite à l'installation du pipeline.
- d) L'établissement de production animale le plus près est situé à ± 1000 mètres de la modification du tracé proposée, et ne génère pas de contraintes supplémentaires en matière d'environnement pour la production animale.
- e) Selon le demandeur, l'ajustement du tracé pour le passage du pipeline est le fruit de discussions entre les deux propriétaires concernés par la demande et Ultramar ltée, comme mentionné précédemment, pour le contournement d'une future cannebergière.
- f) L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole ne sont pas affectés par cette modification de tracé.
- g) L'ajustement de tracé demandé n'a pas d'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité.
- h) La demande n'a pas d'impact sur la constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture, puisque les propriétaires touchés par le nouveau tracé demeurent propriétaires de l'emprise.
- i) La présente demande est conforme avec le règlement de zonage de la municipalité de Laurierville.

En conséquence, il est proposé par Mme Julie Bernard, appuyé par Mme Pierrette Payeur, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, d'autoriser la demande d'Ultramar ltée, à l'effet de modifier le tracé du pipeline à la hauteur des lots 15-P, 16-P, 60 et 61-P du cadastre de la municipalité de Somerset-Nord, circonscription foncière d'Arthabaska.

Adoptée

Résolution : 2010-147

Location tracteur pour le fauchage des bordures des chemins municipaux.

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, d'autoriser l'inspecteur en voirie, M. Henri Manningham, à louer un tracteur au Garage Elphège Boissonneault inc., pour les opérations de fauchage aux abords des chemins municipaux, et ce, au tarif de horaire de 40.00 \$, pour environ 30 heures, pour un déboursé d'environ 1 200.00 \$, taxes non incluses.

Adoptée

Résolution : 2010-148

Demande du Club des neiges Lystania pour les traverses de motoneiges.

Proposé par Mme Julie Bernard, appuyé par M. Charles-Omer Brassard, et résolu unanimement, d'autoriser le Club de motoneiges Lystania, à traverser les chemins municipaux suivants, pour la saison 2010-2011, pour leurs sentiers de motoneiges sur le territoire de la municipalité :

- Rang 5 près du 545.
- Route de la Grosse-Ile, près du 388 et sur les lots 95 et 96.
- Pont de la Grosse-Ile et la Route 218 en face dudit pont.
- Rang 6 Ouest, près du 605.
- Parc linéaire et Rang 5
- Parc linéaire et route de la Grosse-Ile
- Route du 7^e Rang, près du 741.
- Rang 8 Ouest, près du 831.
- Rang 10 Est, sur le lot 433.
- Rang 2 sur une distance d'environ 500 mètres entre les lots 134 et 130.
-

Que la pose de la signalisation annonçant les traverses de motoneiges, dans ces divers chemins municipaux, sera exécutée par et aux frais du Club de motoneiges Lystania, et ce, à la satisfaction de la municipalité de Laurierville.

Adoptée

Résolution : 2010-149

Demande pour prolongement de congé sans solde par Mme Hélène Paquet.

Attendu que Mme Hélène Paquet, préposée à l'entretien ménager à l'édifice municipal, demande au conseil municipal de prolonger son congé sans solde jusqu'au 31 août 2010;

Attendu que le préposé à l'entretien ménager par intérim à l'édifice municipal, M. Pierre Comtois, est disposé à remplacer Mme Paquet jusqu'au 31 août 2010;

En conséquence, il est proposé par M. Luc Côté, appuyé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que ce conseil accepte de prolonger le congé sans solde de Mme Hélène Paquet jusqu'au 31 août 2010.

Que la municipalité prolonge également sa participation financière, pour le maintien des garanties de l'assurance collective de Mme Hélène Paquet, à l'exception des garanties d'assurances salaire courte et longue durée, et ce, jusqu'au 31 août 2010.

Adoptée

Période de questions de l'assistance.

- Intervention de M. Jean-Guy Dubois concernant l'usage de feux d'artifices.

Le directeur général et secrétaire-trésorier mentionne que l'usage de feux d'artifices constitue une nuisance et est prohibée en vertu du Règlement concernant les nuisances de la municipalité. Par contre, le directeur du service incendie ou son représentant peut émettre un permis autorisant l'utilisation de feux d'artifices sous certaines conditions.

Suite à une discussion récente avec le directeur du service incendie, ce dernier autorise l'usage de feux d'artifices sans permis, à moins que l'usage soit fait plusieurs fois durant l'été par un même usager.

- Intervention de M. Roger Chandonnet, propriétaire de Joroval inc., réitérant sa demande pour obtenir un crédit de taxes foncières pour les 6 derniers mois de l'année et sur les droits de mutations, relativement à l'achat du 14 rue Gingras, soit Fabrication B.M. Plus inc..

Après discussions, la demande sera analysée lors de la prochaine réunion régulière du conseil.

Résolution : 2010-150

Arrosage asclépiade fossé Rang 7 Est et Rang 6 Est.

Attendu que la municipalité de Laurierville a reçu une demande pour traiter les plants d'asclépiades le long des fossés du Rang 7 Est et du rang 6 Est, par l'application d'un pesticide;

Attendu qu'il est interdit d'appliquer un pesticide à des fins agricoles à moins de 3 mètres d'un fossé lorsque l'aire totale d'écoulement de la partie du fossé est supérieure à 2 m², ou à 1 mètre d'un fossé dont l'aire totale d'écoulement de la partie du fossé est de 2 m² ou moins, et ce, en vertu de l'article 30 du Code de gestion des pesticides;

En conséquence, il est proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par Mme Pierrette Payeur, et résolu unanimement, que la municipalité ne peut répondre favorablement à la demande de traiter les plants d'asclépiades du Rang 7 Est et du Rang 6 Est avec un pesticide.

Adoptée

Résolution : 2010-151

Demande d'aide financière pour Journée Bouger en famille de la MRC de L'Érable.

Proposé par Mme Pierrette Payeur, appuyé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil accepte de verser un montant de 90.00 \$ dans le cadre de la 17^e édition de la Journée Bouger en famille de la MRC de L'Érable, laquelle se tiendra le dimanche 19 septembre 2010 à Notre-Dame-de-Lourdes.

Adoptée

Résolution : 2010-152

Demande de M. Jean-Guy Dubois pour aménager une nouvelle entrée charretière.

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que ce conseil autorise M. Jean-Guy Dubois à effectuer ou faire effectuer, à ses frais, la pose d'un ponceau, afin de pouvoir remplir une partie du fossé longeant la Route de la Grosse-Ile, à la hauteur de sa propriété située sur le lot numéro 50-P, afin d'aménager une entrée charretière d'une largeur d'environ 20 pieds.

Que les travaux de remplissage de fossé soient effectués conformément au règlement numéro 2000-09, concernant le terrassement et l'installation de ponceaux dans la municipalité, et ce, sous la supervision de l'inspecteur municipal.

Adoptée

Résolution : 2010-153

Demande de M. Gaston Beaudoin pour remplir une partie du fossé le long de sa propriété au 388 Route de la Grosse-Ile.

Proposé par Mme Julie Bernard, appuyé par Mme Pierrette Payeur, et résolu unanimement, d'autoriser M. Gaston Beaudoin, propriétaire du 388 Route de la Grosse-Ile, à effectuer ou faire effectuer, à ses frais, au remblaiement d'une partie du fossé longeant la Route de la Grosse-Ile en façade de sa propriété.

Que les travaux de remplissage de fossé soient effectués conformément au règlement numéro 2000-09, concernant le terrassement et l'installation de ponceaux dans la municipalité, et ce, sous la supervision de l'inspecteur municipal.

Adoptée

Résolution : 2010-154

Demande pour utiliser la salle municipale pour des cours de gymnastique.

Attendu que Mme Nadia Deshaies, 13 ans, s'adresse au conseil municipal pour utiliser la salle municipale gratuitement, afin d'offrir des cours de gymnastique pour les jeunes de 7 à 12 ans;

Attendu que ce conseil encourage ce type d'initiative de la part des jeunes de Laurierville;

En conséquence, il est proposé par Mme Pierrette Payeur, appuyé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que ce conseil accepte de fournir gratuitement la salle municipale à Mme Nadia Deshaies, afin que cette dernière puisse offrir des cours de gymnastique aux jeunes de 7 à 12 ans, les jeudis et vendredis de 18h00 à 19h00, du 9 juillet au 6 août 2010.

Adoptée

Résolution : 2010-155

Transfert de 3 000 \$ au service de loisirs.

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, qu'un transfert au montant de 3,000 \$ de l'administration générale au service de loisirs, soit effectué en vue de payer les comptes dûs à ce poste.

Adoptée

Correspondance.

- Lettre de remerciements du Major Christian Caron du 12^e Régiment blindé du Canada, pour le support de la municipalité dans le cadre des exercices de simulation tenus du 17 au 21 mai dernier sur le territoire de la municipalité. Ces exercices constituent une étape importante en vue d'un déploiement éventuel en Afghanistan.
- Lettre de M. Simon Houle, conseiller en développement économique au CLD de l'Érable, informant les membres du conseil qu'une analyse des potentiels de développement du secteur des commerces et services sera réalisée par Fondations Rues principales dans les prochaines semaines, dans toutes les municipalités de la MRC de l'Érable.

Des représentants de Fondation Rues principales rencontreront les commerçants et les entreprises de services afin de réaliser un diagnostic et ainsi identifier les éléments présents et les éléments manquants dans l'objectif d'atteindre un tissu de commercial dynamique et optimal.

- Réception d'une subvention d'un montant de 4 712.24 \$ dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles pour la période du 1^{er} octobre 2009 au 31 mars 2010.
- Lettre de remerciements de la Fondation Hôtel-Dieu d'Arthabaska pour le don versé par la municipalité au montant de 1 527.75 \$.

Liste des comptes

Carte Sonic : Essence du 17 mai au 8 juin 2010-06-30	442.50
Gilles Bissonnette : Matériels et main d'œuvre aménagement floral	3 948.30
Caisse Desjardins de l'Érable : Intérêts sur emprunt 203-223.	425.00
Les Serres de Kennebec's Mills : Fleurs et jardinières	6 170.87
L'Excellence : Ass.-collectives des employés juillet 2010	1 191.34
SSQ : Régime de retraite employés juillet 2010	1 061.16
Sylvain Beauregard : Honoraires cour municipal	66.32
Claire Gosselin : Déplacement et ass.-collective juillet 2010	120.12
Petite Caisse : Lettres recommandées, déplacements, soin chien errant	173.99
OMH de Laurierville : Prog. suppl. loyer juillet 2010	121.10
9218-1973 Québec inc : Compensation droits mutation et taxes 2010	3 500.00
Ferme Mercier : Travaux voirie et creusage trous poteaux clôture.	1 036.19
Formiciel : 1000 chèques	427.80
Equipements MM inc : Logiciel anti-virus	45.14
Editions juridiques FD : Mise à jour lois municipales	73.50
PG Solutions : Renouvellement licence antivirus valide 1 an	124.17
Mégaburo : Matériels bureau	237.74
Librairie Lepage : Achat de livres pour biblio.	98.90
Goudreault Electric inc : Réparer lumière extérieure	140.82
Biolab : Analyses d'eau juin 2010	379.66
JM Samson inc. : Location tour pour pièces de la tondeuse.	47.98
Armature G. Roy inc. : Pièce pour remorque basculante.	16.93
Champoux Machinerie inc. : Pièces tracteur à gazon	592.09
Pavage Lagacé et Frères : Travaux de rapiéçage d'asphalte	17 567.80
EMP inc. : Travaux terrassement arrière édifice et terre garage	2 127.69
COOP des Appalaches : Clôture édifice, mat. garage, engrais fleurs	3 008.13
Machinerie Mailhot inc. : Courroies pour faucheuse.	69.86
Praxair : Bail un an oxygène garage	233.31
Fonds de l'information foncière : 4 mutations en juin (3\$/ch)	12.00
ORAPÉ : Service pour juin.	232.50
Bell Canada : Service pour juillet.	678.30
Régie de la Mauricie : Service pour juin.	2 738.97
Gaudreau Environnement inc. : Service pour juin.	5 033.25
Hydro-Québec : Lumière de rues pour juin.	843.43
Sebcinc. : Abat-poussière.	7 229.64

Ville de Plessisville : Cour municipale de juin.	558.42
Ciments Taschereau inc. : Ciment pour poteaux clôture autour Champ d'épuration à l'édifice municipal.	531.35

Résolution : 2010-156

Approbation des comptes.

Proposé par M. Daniel Fortin, appuyé par M. Charles-Omer Brassard, et résolu unanimement, que la liste des comptes ci-haut mentionnée, soit acceptée telle que présentée, et que le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé d'en effectuer le paiement.

Adoptée

États des revenus et dépenses au 30 juin 2010.

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose l'état des revenus et dépenses de la municipalité de Laurierville, au 30 juin 2010, démontrant à cette date, des revenus de l'ordre de 840 659.81 \$, et des déboursés au montant de 651 041.92 \$, laissant un solde en caisse de 229 059.80 \$. De plus, à titre comparatif, on retrouve sur l'état des revenus et dépenses au 30 juin 2010, les revenus et dépenses au 30 juin 2009.

Varia.

Aucun sujet.

Résolution : 2010-157

Clôture de l'assemblée

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par Mme Julie Bernard et résolu unanimement, que l'assemblée soit levée.

Adoptée

Je, Marc Simoneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par mois de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire.

directeur général et secrétaire-trésorier.